

CONVOCAATION DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE

L'Assemblée primaire est convoquée pour le dimanche 22 octobre 2023

à l'effet de :

procéder à l'élection du CONSEIL NATIONAL et du CONSEIL DES ETATS

Bureaux de vote : salle électorale

Election du Conseil National

Président : Stève Lattion
Secrétaire : Astrid Michellod Bonvoisin
Scrutateurs : A désigner

Election du Conseil des Etats

Président : David Marquis
Secrétaire : Roxane Darbellay
Scrutateurs : A désigner

HORAIRE D'OUVERTURE DES BUREAUX

DIMANCHE 22.10.2023 10h30 – 11h30

Le vote par dépôt à la commune aux horaires de guichet. Dès réception du matériel de vote, l'électeur peut exercer son vote en déposant l'enveloppe de transmission fermée auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture. **Dernier délai du dépôt le vendredi 20 octobre 2023 à 12 heures** (fermeture des guichets). Les enveloppes transmises par la poste doivent arriver pour le vendredi 20 octobre 2023 dernier délai. Attention, **l'enveloppe de transmission ne doit pas être déposée dans la boîte aux lettres de la commune**, sous peine de nullité (art. 20 al. 1. let. c OVC).

Un éventuel scrutin de ballottage (second tour) pour l'élection du Conseil des Etats aura lieu le dimanche 12 novembre 2023.

HORAIRE D'OUVERTURE DES BUREAUX

DIMANCHE 12.11.2023 10h30 – 11h30

Le vote par dépôt à la commune aux horaires de guichet. Dès réception du matériel de vote, l'électeur peut exercer son vote en déposant l'enveloppe de transmission fermée auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture. **Dernier délai du dépôt le vendredi 10 novembre 2023 à 12 heures** (fermeture des guichets). Les enveloppes transmises par la poste doivent arriver pour le vendredi 10 novembre 2023 dernier délai. Attention, **l'enveloppe de transmission ne doit pas être déposée dans la boîte aux lettres de la commune**, sous peine de nullité (art. 20 al. 1. let. c OVC).